



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_26
id. 1674

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur ASTRUC, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU À LABASTIDE-SAINT-PIERRE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF

Par délibération de l'Assemblée départementale du 14 février 2022, une procédure de concours a été approuvée en vue de l'attribution d'un marché de

maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

À l'issue de cette procédure, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 12 janvier 2023 au groupement C+2B ARCHITECTURE SARL (mandataire) / B11 ARCHITECTURE / ECOVITALIS / EDEIS / SIGMA / ECO.

La conception du projet a été réalisée en réunissant un groupe d'utilisateurs pour valider les choix techniques.

1) Evolution du montant des travaux

Depuis la première phase du projet (phase esquisse), de nombreuses mises au point ont été demandées à la maîtrise d'œuvre pour répondre au programme initial tout en limitant les hausses du montant des travaux.

Le dossier d'avant projet définitif (APD) a été présenté au comité de pilotage le 12 mai 2023, en présence des élus du Département et des représentants du collège. Il a été constaté une forte augmentation du coût des travaux à hauteur de 626 852 € HT, par rapport au montant initial du concours qui s'élevait à 2 100 000 € HT (valeur janvier 2022), liée :

- aux incidences techniques de la surélévation du projet et de l'étanchéité des bas de murs pour environ 110 000 € HT,

- à des demandes réglementaires (bureau de contrôle, coordinateur de sécurité et de protection de la santé (SPS), diagnostics divers) pour environ 100 000 € HT (encloisonnement des cages d'escalier existantes, désamiantage des parties à reprendre, sécurisation des accès toiture),

- à des reprises programmatiques du projet pour environ 70 000 € HT (cloison séparative de la grande salle, remplacement de fenêtres, cuvettes de sanitaires, prescriptions acoustiques),

- à des demandes complémentaires des utilisateurs pour environ 20 000 € HT (création de placards, création de locaux de stockage),

- à des sujétions techniques découvertes lors de la réalisation des diagnostics pour environ 15 000 € HT (électricité, régulation du chauffage),

- à diverses prestations demandées au programme et non intégrées dans la phase précédente (dossier avant projet sommaire - APS, pour environ 160 000 € HT),

- à l'augmentation des prix de la construction, pour environ 150 000 € HT.

Au vu de cette forte augmentation, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre d'envisager toutes les pistes d'économies possibles et de proposer un nouveau dossier d'avant projet définitif (APD).

L'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé une modification du dossier d'avant projet définitif (APD) avec les économies suivantes :

- réduction de la surface de la grande salle, qui reste cependant conforme au programme dans son usage,

- optimisation du lot gros-œuvre pour la construction en surélévation,

- modifications de quelques prestations ayant peu d'impact fonctionnel ou architectural comme, par exemple, la toiture de l'abri vélo ou les brise-soleil de la façade Nord,

- réexamen de quelques demandes du programme comme, par exemple, la demande de sanitaires suspendus ou certaines prescriptions acoustiques,

- mise en option de prestations non demandées au programme comme, par exemple, la pose de placards dans les bureaux.

Ce nouveau dossier d'avant projet définitif (APD) aboutit à un coût prévisionnel définitif des travaux de 2 527 121 € HT, valeur mai 2023.

2) Définition du coût prévisionnel définitif des travaux

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 527 121 € HT (valeur mai 2023).

L'engagement du maître d'œuvre sur ce coût prévisionnel définitif et la fixation des honoraires définitives du groupement seront actées par voie d'avenant.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 février 2022 relative à l'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre - lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le dossier au stade de l'avant projet définitif relatif aux travaux d'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre,
- Arrête le coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'avant projet définitif à 2 527 121 € HT, valeur mai 2023 (Programme P009, Opération P009O001, Enveloppe P009E10, Nat ana 231312/221/23).

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : /

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023 Reçu en préfecture le 27/06/2023 Publié le 27/06/23 ID : 082-228200010-20230622-1965-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL